

CHARTES



Stéphanie Disant

Coach et formatrice Petite Enfance

CHARTRE DE BONNE CONDUITE CLUB CRÈCHE

La signature de la convention ou du contrat de formation vaut acceptation pleine et entière des conditions d'utilisation de Club Crèche. Dès le premier accès à la plateforme, chaque membre s'engage à respecter la Charte de bonnes conduites, **pour garantir un espace d'apprentissage, d'entraide et de bienveillance.**

Respect et bienveillance

- J'accueille chaque personne avec respect, quelles que soient ses opinions, son expérience ou sa fonction.
- J'échange sans jugement et j'évite toute forme de moquerie, de dévalorisation ou d'agressivité.
- Je garde à l'esprit que nous partageons tous le même objectif : la qualité d'accueil des enfants.

Échanges constructifs

- Je partage mes idées, mes questions et mes expériences pour enrichir la communauté.
- J'accepte que chacun ait ses propres méthodes et que nous puissions apprendre les uns des autres.
- Je privilégie des contributions courtes, claires et utiles à tous.

Confidentialité

- Je respecte la confidentialité des témoignages partagés dans la communauté.
- Je ne divulgue pas à l'extérieur des informations personnelles ou sensibles concernant les enfants, les familles, mes collègues ou les autres membres.

Responsabilité professionnelle

- Je garde un ton professionnel, même dans les espaces "machine à café" ou plus légers.
- Je n'utilise pas la communauté pour régler des conflits personnels ou internes à ma structure.
- Je veille à ne pas diffuser de contenus inappropriés (publicité, messages commerciaux, propos discriminatoires, etc.).

Engagement actif

- Je participe à la vie de la communauté en posant des questions, en réagissant aux partages, en encourageant les autres.
- Je respecte le rythme de chacun : nul n'est obligé de tout commenter, mais chacun peut apporter sa pierre à l'édifice.

En cas de non-respect

- Le non-respect de cette charte pourra entraîner des mesures allant du rappel à l'ordre à la suspension, voire à l'exclusion définitive de l'espace, afin de préserver la qualité et la sécurité de la communauté.
- L'objectif n'est pas de sanctionner mais de préserver la qualité et la sécurité de l'espace.

CHARTRE D'ACCOMPAGNEMENT CLUB CRÈCHE

Cette chartre garantit que toute formation suivie au sein de **Club Crèche** est une **formation e-learning accompagnée** et non de l'autoformation isolée. Elle précise les engagements de l'organisme et les droits des participants.

ACCOMPAGNEMENT HUMAIN

Chaque apprenant bénéficie d'un **référént formateur identifié : Stéphanie Disant** qui :

- Anime la communauté (forums, groupes thématiques),
- Répond aux questions posées par les apprenants,
- Accompagne individuellement si nécessaire,
- Peut organiser éventuellement des temps collectifs de suivi (visios ou ateliers en ligne).

SUIVI PÉDAGOGIQUE

- Un accès nominatif est attribué à chaque participant.
- La progression est suivie automatiquement : modules validés, quiz réalisés, temps de connexion.
- Des rapports de suivi sont établis pour justifier l'assiduité.

INTERACTIONS

- Évaluations formatives (quiz avec feedback, exercices pratiques).
- Possibilité d'échanges individuels (messagerie, rendez-vous court).
- Ateliers collectifs, forums et groupes privés dédiés aux participants pour échanger entre pairs et avec la formatrice.
- Engagement de participation et de réponse sur :
 - Les groupes de discussion liées aux capsules de formation : réponse assurée aux questions en lien avec les capsules.
 - Les sujets hors contenu des capsules : pas d'engagement
 - Les forums d'échanges : pas d'engagement mais une modération

ENGAGEMENTS QUALITÉ

- Respect des critères Qualiopi (accompagnement, évaluation, amélioration continue).
- Respect de la confidentialité des échanges et des données personnelles.
- Contenus accessibles et régulièrement mis à jour.
- Plateforme sécurisée (SSL, sauvegardes, RGPD).

JUSTIFICATIFS

À l'issue de son parcours, l'apprenant reçoit :

- Son relevé de progression,
- Son attestation de fin de formation mentionnant la durée et les compétences visées.

La présente chartre fait partie intégrante de la convention de formation signée avec les employeurs et/ou les participants.